

## Chargé(e) de l'administration, des finances et des ressources humaines



### Synthèse de l'offre

<b>Employeur :</b>	SYVALOM Zone industrielle - avenue des crayeres 51520La veuve
Situé à 8km de Châlons-en-Champagne (51), le SYVALOM (syndicat de valorisation des ordures ménagères de la Marne) est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de 350 000 habitants.	
<b>Grade :</b>	Rédacteur principal de 2ème classe
<b>Référence :</b>	O051201100156769
<b>Date de dépôt de l'offre :</b>	12/11/2020
<b>Type d'emploi :</b>	Vacance d'emploi
<b>Temps de travail :</b>	Complet
<b>Durée :</b>	35h00
<b>Nombre de postes :</b>	1
<b>Poste à pourvoir le :</b>	01/01/2021
<b>Date limite de candidature :</b>	15/12/2020
<b>Service d'affectation :</b>	Administration, finances et ressources humaines

### Lieu de travail :

<b>Lieu de travail :</b>	Zone industrielle - avenue des crayeres 51520 La veuve
--------------------------	-----------------------------------------------------------

### Détails de l'offre

<b>Grade(s) :</b>	Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur principal de 1ère classe
<b>Famille de métier :</b>	Finances > Gestion et ingénierie financière
<b>Métier(s) :</b>	Responsable de gestion budgétaire et financière
<b>Descriptif de l'emploi :</b>	Le poste est placé sous l'autorité de la Directrice.
<b>Profil demandé :</b>	Bac +2 et supérieur - Comptabilité avec expérience exigée de 5 ans minimum Connaissance de la M14 exigée

Expérience en collectivité exigée  
Permis B  
Maîtrise exigée du pack office  
Maîtrise souhaitée du logiciel MILLESIME ON LINE (JVS) modules Personnel, Finances et Facturation  
Connaissance des règles budgétaires et comptables de la comptabilité publique  
Devoir de réserve et de discrétion  
Qualité d'analyse et esprit de synthèse  
Qualité relationnelles, sens du travail en équipe, capacité à rendre compte  
Rigueur, capacité à travailler en autonomie et esprit d'initiative

**Mission :**

Sous l'autorité de la Directrice, vous serez chargé(e) des principales missions suivantes :

1) MISSION DE GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

- Participation à l'élaboration des documents budgétaires ;
- Saisie et édition des documents budgétaires ;
- Emission des titres et des mandats ;
- Elaborations des déclarations mensuelles de TVA ;
- Suivi du budget et de la trésorerie ;
- Réalisation de la facturation liée à l'activité du SYVALOM ;
- Suivi de l'exécution financière des marchés publics.

2) MISSION DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- Réalisation des paies : calculs et saisies des éléments variables ;
- Déclarations aux organismes sociaux des cotisations sociales obligatoires et individuelles ;
- Élaboration des contrats de travail et arrêtés relatifs à l'évolution des carrières ;
- Gestion des arrêtés de travail ;
- Veille réglementaire sur les questions de droit social, du droit du travail spécifique à la fonction publique territoriale et du droit à la formation.

3) MISSION DE VEILLE JURIDIQUE :

- Veille fiscale, sociale et comptable ;
- Veille réglementaire relative aux marchés publics.

4) MISSION D'ADMINISTRATION :

- Organisation des réunions de Bureau et du Comité syndical (convocation, gestion des listes de présence, procès-verbaux, délibérations, comptes-rendus) ;
- Accueil téléphonique ;
- Gestion du courrier ;
- Saisie, rédaction et mise en forme de documents (courriers, tableaux, compte-rendu, rapports, etc.) ;
- Tri, classement, archivage, numérisation et photocopie ;
- Gestion des fournitures de bureau.

**Contact et informations complémentaires :** CV + lettre de motivation (en précisant la situation administrative et disponibilité) par courrier ou mail à : marion.clin@syvalom.fr

**Téléphone collectivité :** 03 26 26 16 20

**Adresse e-mail :** marion.clin@syvalom.fr

**Lien de publication :** www.syvalom.fr

**Travailleurs handicapés :**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.